

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SPRÜHÖL MECUTSPRAY

Date d'impression: 01.07.2011

Code du produit: 406

Page 1 de 4

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**Identificateur de produit**

SPRÜHÖL MECUTSPRAY

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile de coupe

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Karnasch Professional
Tools GmbH
Rue: Siemensstr. 1
Lieu: D-68542 Heddesheim
Téléphone: +49 (0) 62 03 / 40 39 - 0
Téléfax: +49 (0)6203 4159 - 0
e-mail: info@karnasch.de
Internet: www.karnasch.de
Service responsable: Hubert Karnasch Tel: 06203/4711
Michael Karnasch Tel: 033675 7100

SECTION 2: Identification des dangers**Éléments d'étiquetage****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Aucun étiquetage nécessaire selon 1999/45/CE, annexe V B, n°9.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
201-116-6	phosphate de tris(2-éthylhexyle)	1 - 5 %
78-42-2	Xi R38	

Textes des phrases R- et H- voir le chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours**Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SPRÜHÖL MECUTSPRAY

Date d'impression: 01.07.2011

Code du produit: 406

Page 2 de 4

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas provoquer de vomissement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau de forte puissance.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂).

Monoxyde de carbone.

Oxydes nitriques (NO_x).

Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de brouillard d'huile.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage maximale : 3 Jahr

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SPRÜHÖL MECUTSPRAY

Date d'impression: 01.07.2011

Code du produit: 406

Page 3 de 4

Paramètres de contrôle**Contrôles de l'exposition****Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: jaune clair
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: 240 °C ISO 2592

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 15 °C): 0,9 g/cm³ DIN 51757

Viscosité cinématique:
(à 40 °C) 23 mm²/s DIN 51562

SECTION 10: Stabilité et réactivité**Conditions à éviter**

Protéger contre : forte chaleur.

Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

SECTION 11: Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

en cas d'ingestion: DL50: > 2000mg/kg Rat.
Contact avec la peau: DL50: > 2000mg/kg Rat.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SPRÜHÖL MECUTSPRAY

Date d'impression: 01.07.2011

Code du produit: 406

Page 4 de 4

en cas d'inhalation: CL50: > 5mg/1/4hRat.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques

Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Code d'élimination des déchets-Produit

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)
Classé comme déchet dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

38 Irritant pour la peau.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)